

Consultation Régionale sur la Stratégie Nationale de Recherche

Mardi 29 janvier 2013

Campus Universitaire Lazaret-Antsiranana

COMMISSION : AMELIORATION DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE LA RECHERCHE

La commission a commencé ses travaux par l'élection du Président de la Séance et de son Rapporteur. Ont été élus :

Président de la Séance : Dr RAMAHATANDRINA Fortunat
Ecole Supérieure Polytechnique – Université d'Antsiranana

Rapporteur : RANDRIANAJAINA Todizara
Ecole Supérieure Polytechnique – Université d'Antsiranana

Ayant assuré respectivement, le **Facilitateur** et le **Secrétariat de séance** :

Mr RAZAFINDRAIBE Jacques, CIDST

Mme RAZAFIARISOA Albertine, Direction de la Recherche

Nombres de participants : 15

Après la présentation, les membres de la commission ont discuté sur différents points et apporté leurs remarques et suggestions sur les dispositifs à améliorer.

COORDINATION INSTITUTIONNELLE

Organisation, coordination : la Commission a également jugé important de préciser qu'un Ministère chargé de la Recherche doit toujours exister pour assurer ces missions.

Procédures d'autorisation de recherche

L'assistance est unanime à préciser qu'aucune autorisation de recherche ne devrait être accordée qu'après l'aval respectif du Conseil National de la Recherche et de la Plateforme thématique de la recherche, au niveau national et régional.

Loi de la Recherche

Il a été proposé d'instaurer une entité chargée de recouvrer les taxes sur l'exploitation des résultats de recherche par les organismes étrangers (Fonds de la Recherche ?)

Relations avec les autres institutions

Pour la pérennisation des structures à mettre en place, notamment **le Conseil national de la Recherche** (CNR), **les Conseils Régionaux de la Recherche** et **la Plateforme thématique de la Recherche** (au niveau national que régional), il faut prévoir une loi qui va les mettre en place.

L'assistance a aussi confirmé la nécessité d'inscrire ou de faire apparaître **la Recherche au niveau de la Constitution malgache**, et **d'instaurer** au niveau du Parlement une **«Commission chargée de la Recherche»**.

La Commission a proposé l'intégration au niveau de la Plateforme thématique de la recherche un thème relatif à «**l'Energie nouvelle et renouvelable**» (Eolienne)

POTENTIEL SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Ressources humaines

A travers la proposition de *mise en place* des **formations en adéquation avec les besoins du développement local**, la Commission a stipulé que le volet formation/recherche va de pair.

L'assistance a pris l'exemple de la nécessité de l'expansion des Ecoles Supérieures Agricoles aux niveaux régionaux (Madagascar : pays agricoles).

Infrastructures

Mutualisation des ressources chères

L'assistance a posé des questionnements relatifs à ce qu'on entend par **ressources chères**. La Commission a proposé d'utiliser un autre terme comme : **valeureuses**.